



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

parcs naturels

Question écrite n° 129171

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet attire l'attention de M. le Premier ministre sur le projet de décret relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement et plus particulièrement son implication sur les chartes des parcs naturels régionaux. Le code de l'environnement définit un cadre rigoureux pour la création des parcs naturels régionaux et le renouvellement de leur classement. Par ailleurs, la mise en oeuvre des chartes des parcs naturels régionaux est soumise à une évaluation en continu ainsi qu'à une analyse de l'évolution du territoire concerné. De plus, les procédures d'évaluation et de révision d'une charte imposent d'importantes consultations et avis dont ceux du Conseil national de la protection de la nature et des ministères concernés. Ainsi, il est étonnant que la transposition de la directive européenne 2001-42-CE ait été faite dans un cadre aussi limitatif de l'évaluation environnementale. Cette décision peut laisser supposer que les chartes des parcs auraient des effets négatifs sur l'environnement qui nécessitent une évaluation environnementale. Il lui demande donc si le Gouvernement entend prendre en considération la spécificité des chartes des parcs et les contraintes qu'imposeraient de telles dispositions pour sortir celles-ci de l'obligation d'évaluation environnementale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Circonscription : Indre (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129171

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1752

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)